

## → Communiqué de presse

Lundi 25 mai 2009

### Session extraordinaire du Conseil régional

#### Atténuer la crise en renforçant les dispositifs de formation

**Parallèlement à la montée du chômage, le Conseil régional a constaté ces derniers mois une forte progression des demandes de formation professionnelle. Compétente en la matière, la collectivité a décidé de renforcer les dispositifs existants et de créer de nouvelles aides individuelles, afin d'apporter des réponses appropriées et cohérentes aux attentes des jeunes sans qualification, des demandeurs d'emploi et des salariés en difficulté. L'objectif de ce plan de relance spécial « formation », doté d'un budget de 15 M€, est d'aider les publics les plus touchés à trouver une orientation, un nouveau métier, une qualification qui les conduisent vers une (ré)insertion durable dans l'emploi.**

#### Des aides nouvelles pour les publics les plus touchés

De nouvelles mesures sont mises en place pour aider jeunes et adultes touchés par la crise à s'orienter (ou se réorienter), valider ses acquis ou se qualifier. Elles concernent en particulier les 16-26 ans -notamment les moins qualifiés d'entre eux-, les demandeurs d'emploi et les salariés en difficulté. La Région consacre un budget de 8,2 M€ à son « Plan jeunes », dont pourront bénéficier 7 000 personnes, et 1,89 M€ aux mesures en faveur des personnes licenciées pour motif économique.

#### ↳ **Plan jeunes : une bourse d'accès à la qualification de 1 000 €**

Les jeunes âgés de moins de 26 ans, sans diplôme mais avec un projet professionnel validé, peuvent en bénéficier dès lors qu'ils s'engagent dans une formation qualifiante (CAP ou BEP) inscrite dans un des dispositifs relevant du Conseil régional : apprentissage, programme régional des stages (PRS) ou formations conventionnées AFPA. L'attribution d'un millier de bourses est envisagée en année pleine.

#### ↳ **Favoriser l'apprentissage en soutenant davantage les jeunes et les entreprises**

Pour inciter les entreprises à recruter des apprentis de niveau CAP et BEP, une aide supplémentaire de 500 € est accordée aux TPE (moins de 20 salariés) mais aussi aux communes et établissements publics.

Parallèlement, les jeunes ayant choisi une formation par apprentissage verront leurs aides individuelles renforcées à compter de septembre prochain : ARGOAT, aide régionale au transport, à l'hébergement et à la restauration, sera revalorisée de 150 € en moyenne, tandis que l'aide au premier équipement professionnel sera élargie à l'ensemble des apprentis entrant en formation, soit 5 000 jeunes en plus (sections commerciales et administratives, formations niveaux BAC et enseignement supérieur), pour un montant de 60 €/personne.

#### ↳ **Un Chèque Reconversion pour les salariés licenciés**

L'objectif de ce nouveau « Chèque » est de répondre de manière souple et réactive à la demande de formation des demandeurs d'emploi, concernés par une procédure de licenciement économique (congé reclassement, convention de reclassement personnalisé, contrat de transition professionnelle), afin de faciliter leur accès à une formation.

Sur la base d'un coût moyen de 2 300 € selon les projets, ce nouveau dispositif devrait concerner au maximum 1 600 personnes, 800 en 2009 et 800 en 2010.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76

**Conseil régional de Bretagne**

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

## Le renforcement des dispositifs existants : 2 350 places supplémentaires

Le Conseil régional a par ailleurs choisi de renforcer les dispositifs de formation existants en créant, au total, 2 350 places supplémentaires pour répondre au plus vite à la demande et aux besoins des demandeurs d'emploi. Le budget alloué à ces mesures est de 5 M€.

### ↳ **Chèque force**

Ce dispositif, ancien et reconnu, permet de remettre ses compétences à niveau via des formations de courte durée. D'un montant moyen de 800 €, le Chèque Force est accessible aux jeunes primo demandeurs d'emploi, aux chômeurs indemnisés et aux personnes licenciées pour motif économique. Le renforcement du dispositif porte sur l'attribution de 800 Chèques supplémentaires.

### ↳ **Chèque validation**

Toute personne justifiant de 3 ans d'activité salariée, non salariée ou bénévole peut faire valider les acquis de son expérience. La proposition faite par le Conseil régional est d'augmenter de 200 le nombre de Chèques Validation (700 €) qui permettent d'accompagner les volontaires dans leurs démarches.

### ↳ **Dispositif régional d'insertion professionnelle et ateliers préqualifiants**

Pour (re)construire un projet professionnel et se préparer à un parcours qualifiant, il existe pour les jeunes de moins de 26 ans, suivis par une mission locale ou un pôle emploi, et les adultes confrontés à des difficultés d'insertion (après licenciement économique notamment), deux dispositifs : le DRIP, dispositif régional d'insertion professionnelle qui se verra renforcé avec 450 places en plus, et les APP/ASF, ateliers pédagogiques personnalisés et ateliers de savoirs fondamentaux, qui bénéficieront également de 500 places nouvelles.

### ↳ **Programme régional des stages**

Enfin, pour obtenir une nouvelle qualification, les mêmes publics (16-26 et adultes en difficulté) peuvent bénéficier de stages dans le cadre du PRS qui voit son nombre de places augmenter de 400 dans les domaines du développement durable, de la solidarité du tourisme, de la culture et du sport.

## Coup de pouce aux formations liées au développement durable

Pour diffuser plus rapidement les connaissances sur les nouvelles pratiques et techniques professionnelles, le Conseil régional a souhaité donner une impulsion significative aux formations liées au développement durable (écoconstruction, HQE...), via un plan de formation spécifique pour les formateurs de ce secteur et la mise en place de modules de formation destinés à tous les actifs. Une enveloppe de 400 000 € est allouée à cette initiative qui pourra concerner jusqu'à 1 000 personnes.

## Informer et conseiller : 300 points d'accueil, un site Web et un numéro Azur

Lancées à l'initiative de la Région pour faciliter l'accès de tous à la formation dans 19 pays bretons, les Maisons de la formation professionnelle (MFP) s'appuieront, à compter de juin prochain, sur 300 points d'accueil ouverts au public dans toute la Bretagne ; autant de lieux (Pôles emploi, Fongecif, Missions locales, CIO, Points information jeunesse...), susceptibles d'informer dans les meilleurs délais les personnes en recherche de formation sur les stages et les dispositifs existants, territoire par territoire.

Dans le même temps, un site Internet très complet, [www.seformerenbretagne.fr](http://www.seformerenbretagne.fr), sera opérationnel fin juin pour tout savoir sur les formations et les aides qui y sont liées.

Enfin, un numéro Azur (**0 810 10 70 20**), mis en place avec le FONGECIF Bretagne pour les salariés menacés dans leur emploi, permet de s'informer dès à présent sur ses droits en la matière, sur l'offre existante et les aides possibles pour y accéder.



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283 avenue du Général Patton – CS 21 101 – 35711 RENNES CEDEX 7

T. : 02 99 27 13 54 – F. : 02 99 27 13 34

mail: [presse@region-bretagne.fr](mailto:presse@region-bretagne.fr)

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)